

**1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-11
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011.09.100B
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Hope Town peut modifier le contenu de son Règlement de zonage afin de l'adapter aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par les membres du Conseil municipal ;

ATTENDU QU' un Avis de motion du Règlement numéro 2026-11 a été donné le 4 mars 2026 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont eu en main le 1^{er} projet de Règlement numéro 2026-11 ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par _____

Et il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de la municipalité de Hope Town que le 1^{er} projet de Règlement numéro 2026-11 modifiant le Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town soit adopté et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Tous les feuillets de la grille de spécifications des usages, faisant partis du Règlement numéro 2011.09.100B (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope Town, sont modifiés de la manière suivante (Voir Annexe A du présent projet de règlement):

Feuille 1 de 3 :

- Zone 1-F :
 - o Ajout de la sous-classe d'usage 801 « Bâtiment de ferme pour production acéricole ».
- Zone 2-F :
 - o Ajout de la sous-classe d'usage 801 « Bâtiment de ferme pour production acéricole ».
- Zone 3-F :
 - o Retrait de la classe d'usage 12 « Maison mobile, roulotte ».
- Zone 4-M :

- Zone 5-Ru :
 - Retrait de la classe d'usage 12 « Maison mobile, roulotte ».
 - Retrait des classes d'usages 84 « Pêche, chasse, piégeage et activités connexes ».
 - Retrait de la classe d'usage 48 « Service public (infrastructure) ».
 - Ajout des usages particuliers 4812 « Éolienne » et 4817 « Installations solaires » dans les « Autres usages permis ».
- Zone 7-Ru :
 - Retrait de la classe d'usage 12 « Maison mobile, roulotte ».
 - Retrait des classes d'usages 84 « Pêche, chasse, piégeage et activités connexes » et 85 « Exploitation minière et services connexes ».

Feuille 2 de 3 :

- Zone 9-Ru :
 - Retrait de la classe d'usage 12 « Maison mobile, roulotte ».
 - Retrait des classes d'usages 84 « Pêche, chasse, piégeage et activités connexes ».
 - Retrait de l'usage particulier 5835 « Hébergement touristique à la ferme ».
- Zone 10-Re :
 - Retrait de la classe d'usage 12 « Maison mobile, roulotte ».
 - Retrait des classes d'usages 84 « Pêche, chasse, piégeage et activités connexes ».
 - Ajout de l'usage particulier 5835 « Hébergement touristique à la ferme » dans les « Usages non permis ».
- Zone 11-Re :
 - Retrait de la classe d'usage 12 « Maison mobile, roulotte ».
- Zone 12-C :
 - Ajout des usages particuliers 7612 « Belvédère, halte et relais routier ou station d'interprétation », 9390 « Autres étendues d'eau » 9900 « Autres espaces de terrain et étendues d'eau inexploités ».

Feuille 3 de 3 :

- Zone 14-Re :
 - Retrait des classes d'usages 11 « Chalet ou maison de villégiature » et 12 « Maison mobile, roulotte ».
 - Retrait des classes d'usages 83 « Exploitation forestière et services connexes » et 84 « Pêche, chasse, piégeage et activités connexes ».
 - Ajout de l'usage particulier 5835 « Hébergement touristique à la ferme » dans les « Usages non permis ».
- Zone 15-Re :
 - Retrait des classes d'usages 11 « Chalet ou maison de villégiature » et 12 « Maison mobile, roulotte ».
 - Retrait des classes d'usages 83 « Exploitation forestière et services

Article 3

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance régulière du Conseil de la municipalité de Hope Town tenue le 4 mars 2026, à la salle du Conseil de la municipalité de Hope Town.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Sonia Aspirot
Directrice-générale

Linda MacWhirter
Mairesse

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-11
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011.09.100B
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE TOWN**

Annexe A

Grilles des spécifications des usages autorisés par zone

Reproduit à la page suivante

GROUPES ET SOUS-GROUPES	Numéro de zone «»»	1-F	2-F	3-F	4-M	5-RU	6-AF
1 - RÉSIDENTIELLE							
10 - Logement							
1001 - Habitation unifamiliale				1001	1001	1001	
1002 - Habitation bifamiliale				1002	1002	1002	
1003 - Habitation multifamiliale					1003	1003	
11 - Chalet ou maison de villégiature		11	11	11	11	11	11
12 - Maison mobile, roulotte				**	**	**	
1211 - Maison mobile habitable à l'année				1211	1211	1211	
1212 - Roulotte résidentielle saisonnière		1212	1212	*	*	*	*
15 - Habitation en commun							15
19 - Autres immeubles résidentiels (pourvoir, camp de chasse, camp forestier, etc.)							
2 - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE							
20 - Industrie d'aliments et de boissons							
21 - Industrie du tabac							
22 - Industrie de produits en caoutchouc et en plastique							
23 - Industrie du cuir et de produits connexes							
24 - Industrie textile							
26 - Industrie vestimentaire							
27 - Industrie du bois							
28 - Industrie du meuble et d'article d'ameublement							
29 - Industrie du papier et de produits connexes							
3 - AUTRE INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE							
30 - Imprimerie, édition et industrie connexes							
31 - Industrie de première transformation							
32 - Industrie de produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)							
33 - Industrie de la machinerie (sauf électrique)							
34 - Industrie du matériel de transport							
35 - Industrie de produits électriques et électroniques							
36 - Industrie de produits minéraux non métalliques							
37 - Industrie de produits du pétrole et du charbon							
38 - Industrie chimique							
39 - Autres industries manufacturières							
4 - TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS							
41 - Chemin de fer et métro							
42 - Transport par véhicule moteur (infrastructure)							
43 - Transport par avion (infrastructure)							
44 - Transport maritime (infrastructure)							
46 - Terrain et garage de stationnement pour automobile							
47 - Communication, centre et réseaux							
48 - Services publics (infrastructure)				**	**	**	**
49 - Autres transports, communications et services publics (infrastructure)							

GROUPES ET SOUS-GROUPES	Numéro de zone «»»	8-AF	9-RU	10-RE	11-RE	12-C
1 - RÉSIDENTIELLE						
10 - Logement						
1001 - Habitation unifamiliale			1001	1001	1001	
1002 - Habitation bifamiliale			1002	1002	1002	
1003 - Habitation multifamiliale			1003			
11 - Chalet ou maison de villégiature		11	11	11		
12 - Maison mobile, roulotte			***	**	**	
1211 - Maison mobile habitable à l'année			1211	1211	1211	
1212 - Roulotte résidentielle saisonnière		*	*	*	*	*
15 - Habitation en commun			15			
19 - Autres immeubles résidentiels (pouvoir, camp de chasse, camp forestier, etc.)						
2 - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE						
20 - Industrie d'aliments et de boissons						
21 - Industrie du tabac						
22 - Industrie de produits en caoutchouc et en plastique						
23 - Industrie du cuir et de produits connexes						
24 - Industrie textile						
26 - Industrie vestimentaire						
27 - Industrie du bois						
28 - Industrie du meuble et d'article d'ameublement						
29 - Industrie du papier et de produits connexes						
3 - AUTRE INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE						
30 - Imprimerie, édition et industrie connexes						
31 - Industrie de première transformation						
32 - Industrie de produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)						
33 - Industrie de la machinerie (sauf électrique)						
34 - Industrie du matériel de transport						
35 - Industrie de produits électriques et électroniques						
36 - Industrie de produits minéraux non métalliques						
37 - Industrie de produits du pétrole et du charbon						
38 - Industrie chimique						
39 - Autres industries manufacturières						
4 - TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS						
41 - Chemin de fer et métro						
42 - Transport par véhicule moteur (infrastructure)						
43 - Transport par avion (infrastructure)						
44 - Transport maritime (infrastructure)						
46 - Terrain et garage de stationnement pour automobile						
47 - Communication, centre et réseaux						
48 - Services publics (infrastructure)						
49 - Autres transports, communications et services publics (infrastructure)						

USAGES NON PERMIS			**5835		
Nombre d'étages					
Marge de recul avant	7.6	7.6	7.6	7.6	7.6
Type d'entreposage extérieur					
NORMES SPECIALES :					
AMENDEMENTS : RÉGLEMENT NUMÉRO	*2021-03	*2021-03	*2021-03	*2021-03	*2021-03
		**2025-05			

GROUPES ET SOUS-GROUPES	Numéro de zone «»»	14-RE	15-RE	16-C*	17-C*
1 - RÉSIDENTIELLE					
10 - Logement					
1001 - Habitation unifamiliale	1001		1001		
1002 - Habitation bifamiliale	1002		1002		
1003 - Habitation multifamiliale	1003		1003		
11 - Chalet ou maison de villégiature	**	**	**		
12 - Maison mobile, roulotte	**	**	**		
1211 - Maison mobile habitable à l'année	1211	1211	1211		
1212 - Roulotte résidentielle saisonnière	*	*	*		**
15 - Habitation en commun	15		15		
19 - Autres immeubles résidentiels (pouvoire, camp de chasse, camp forestier, etc.)					
2 - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE					
20 - Industrie d'aliments et de boissons					
21 - Industrie du tabac					
22 - Industrie de produits en caoutchouc et en plastique	22		22		
23 - Industrie du cuir et de produits connexes	23		23		
24 - Industrie textile	24		24		
26 - Industrie vestimentaire	26		26		
27 - Industrie du bois	27		27		
28 - Industrie du meuble et d'article dameublement	28		28		
29 - Industrie du papier et de produits connexes					
3 - AUTRE INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE					
30 - Imprimerie, édition et industrie connexes	30		30		
31 - Industrie de première transformation	31		31		
32 - Industrie de produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)					
33 - Industrie de la machinerie (sauf électrique)					
34 - Industrie du matériel de transport					
35 - Industrie de produits électriques et électroniques	35		35		
36 - Industrie de produits minéraux non métalliques	36		36		
37 - Industrie de produits du pétrole et du charbon					
38 - Industrie chimique					
39 - Autres industries manufacturières	39		39		
4 - TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS					
41 - Chemin de fer et métro					
42 - Transport par véhicule moteur (infrastructure)					
43 - Transport par avion (infrastructure)					
44 - Transport maritime (infrastructure)					
46 - Terrain et garage de stationnement pour automobile					
47 - Communication, centre et réseaux					
48 - Services publics (infrastructure)	48		48		
49 - Autres transports, communications et services publics (infrastructure)	49		49		

USAGES NON PERMIS				
NORMES D'IMPLANTATION				
Marge de recul avant	7.6	7.6	7.6	7.6
Type d'entreposage extérieur				
NORMES SPECIALES :				
AMENDEMENTS : RÈGLEMENT NUMÉRO				
	*2021-03	*2021-03	* 409-2016-01	* 409-2016-01
			**2021-03	**2021-03